

PARTIE II

Chapitre 6

Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable ¹

Les chocs et les crises macroéconomiques provoquent souvent des pertes de revenu et d'emploi considérables et imprévues. Ces pertes tendent à être inégalement réparties entre les différentes catégories de population, les bas revenus et les groupes sociaux les plus vulnérables étant souvent les plus durement touchés. Ce chapitre présente de nouvelles analyses de l'OCDE concernant les types de dispositifs qui contribuent à protéger les plus vulnérables contre ces pertes, dans un vaste ensemble de pays émergents et membres de l'OCDE. Ces dispositifs comprennent une réglementation des marchés de produits propice à la concurrence, l'ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), de faibles coins fiscaux sur le travail, une situation budgétaire saine, des allocations de chômage généreuses, des syndicats forts, des salaires minimums et un système de protection de l'emploi strict. Certaines de ces mesures et institutions jouent également en faveur de la croissance et de l'emploi, et offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. En revanche, d'autres peuvent impliquer un arbitrage entre la recherche de protection à court terme et d'autres objectifs économiques de plus long terme. Enfin, ce chapitre présente une classification des pays de l'OCDE et des pays émergents en quatre grands groupes, suivant que leur cadre institutionnel favorise le partage des risques par le biais d'une forte protection sociale ou par le biais d'une réaffectation rapide des ressources en main-d'œuvre et en capital.

Résumé et conclusions

La récente crise financière mondiale a souligné que les chocs macroéconomiques peuvent causer des pertes considérables et imprévues, qui sont inégalement réparties entre les différentes catégories de population. Dans la mesure où la sécurité des revenus et de l'emploi est une dimension clé du bien-être individuel et social², des mécanismes de partage des risques efficaces et équitables – tels que des systèmes d'allocations de chômage ou des dispositifs de chômage partiel judicieusement conçus – sont essentiels pour améliorer le bien-être social. Toutefois, si le partage des risques est souhaitable dans son principe, certains dispositifs équitables utilisés pour mettre en œuvre ce principe peuvent avoir un coût économique, en réduisant les incitations des individus à travailler, épargner ou investir. Ce chapitre présente de nouvelles analyses couvrant 40 pays (les pays membres de l'OCDE et les BRIICS³) sur une période de 30 ans⁴. Il examine la façon dont différents risques macroéconomiques sont partagés au sein des économies, et propose des réformes destinées à améliorer les systèmes de partage des risques et à renforcer leur efficacité économique. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les chocs macroéconomiques – tels que les crises financières, les consolidations fiscales de grande ampleur, les chocs sur les prix des matières premières ou les dépréciations monétaires – ont des effets très variables sur les différentes catégories de population. Les bas revenus sont généralement les plus affectés, dans la mesure où ils sont touchés de manière particulièrement dure en période de conjoncture défavorable et augmentent de façon disproportionnée en période de conjoncture favorable. Par ailleurs, lors des chocs macroéconomiques négatifs, les jeunes subissent le plus souvent des pertes d'emplois plus importantes que les autres groupes d'âge. Dans le cas des crises financières, tant les ménages à hauts revenus que les bas revenus sont durement touchés. Certains de ces effets « redistributifs » induits par les chocs sont indésirables, et devraient être atténués par des mécanismes de partage des risques.
- Les institutions en place déterminent les effets redistributifs des chocs macroéconomiques dans les pays de l'OCDE et les BRIICS. Certaines des institutions améliorent le partage des risques et jouent également en faveur de la croissance et de l'emploi. Elles offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. On peut citer des régimes de chômage partiel judicieusement conçus, des marchés de produits concurrentiels, de faibles coïns fiscaux sur le travail, et une politique budgétaire prudente⁵. D'autres institutions en revanche, comme des salaires minimums élevés ou une législation stricte sur la protection de l'emploi, peuvent avoir un coût et elles doivent être élaborées avec un soin particulier.
- Les analyses mettent en évidence deux grands types de mécanismes institutionnels permettant de partager les risques de revenu, à savoir les institutions de « protection sociale » et les institutions « favorisant la réaffectation des ressources ». Les institutions de protection sociale recouvrent les allocations de chômage, la protection de l'emploi, les salaires minimums et des syndicats forts. Au contraire, une réglementation des

marchés de produits propice à la concurrence et de faibles coins fiscaux sur le travail constituent des exemples d'institutions qui contribuent au partage des risques en facilitant la réaffectation des ressources et de la main-d'œuvre. Sur la base de la distinction entre ces deux types de mécanismes institutionnels, les pays de l'OCDE et les BRIICS sont divisés en quatre grands groupes :

- i) les pays où le partage des risques de revenu repose essentiellement sur les institutions de protection sociale, comme la plupart des pays d'Europe continentale ;
- ii) les pays qui s'appuient essentiellement sur des institutions favorisant la réaffectation des ressources, tels que les pays anglophones et asiatiques de l'OCDE ;
- iii) les pays où aucune de ces deux catégories d'institutions n'est développée, qui sont généralement des économies émergentes, appartenant ou non à l'OCDE ; et
- iv) les pays qui s'appuient fortement sur ces deux types d'institutions, principalement les pays nordiques.

Ces modèles correspondent à des choix sociaux et des niveaux de développement différents. Néanmoins, les termes de l'arbitrage entre les objectifs de revenu par habitant et de partage des risques pourraient être améliorés dans de nombreux pays. Par exemple, la perte d'efficacité due à certains mécanismes d'assurance en place pourrait être réduite (ainsi, des prestations liées à l'emploi judicieusement conçues pourraient se substituer à des salaires minimums légaux trop élevés).

Cette nouvelle analyse aboutit aux recommandations de politiques publiques énoncées ci-après :

- Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence semble permettre un partage des risques plus équitable, tout en ayant des effets positifs permanents sur la production et l'emploi. Une réglementation des marchés de produits entravant la concurrence a des effets particulièrement négatifs sur les jeunes et aggrave la pauvreté à la suite des chocs macroéconomiques.
- L'ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE) contribue de manière importante à atténuer les effets négatifs des chocs sur les bas revenus et les groupes sociaux les plus vulnérables. Par contre, l'ouverture du compte de capital amplifie les effets redistributifs négatifs de certains chocs et, de manière plus générale, l'intégration financière mondiale peut faciliter la propagation des chocs internationaux de grande ampleur entre pays (voir également Ahrend et Goujard, 2011).
- Une réduction des coins fiscaux élevés sur le travail pourrait non seulement entraîner une hausse durable de l'emploi (voir de Serres et al., 2012), mais aussi atténuer les pertes d'emplois subies par les jeunes et les seniors à la suite de certains chocs macroéconomiques. Des réductions temporaires et ciblées des coins fiscaux en période de conjoncture particulièrement défavorable peuvent également être efficaces à cet égard.
- Une solide réglementation macroprudentielle présente aussi une dimension sociale, notamment dans les pays dotés de secteurs financiers complexes. Le développement du secteur financier, et plus particulièrement un crédit abondant et un niveau d'endettement élevé, amplifie les effets inévitables de différents chocs.
- Des allocations de chômage généreuses, et en particulier des prestations élevées versées en début de période de chômage, peuvent atténuer l'impact négatif des chocs macroéconomiques sur les bas revenus. Les pays caractérisés par de faibles taux de

remplacement pourraient donc les relever temporairement à la suite d'un choc négatif de grande ampleur, comme cela a été le cas pendant la récente crise financière. Cependant, de telles hausses peuvent avoir des effets préjudiciables sur l'emploi à long terme, si elles sont pérennisées et si elles ne s'accompagnent pas de stratégies d'activation efficaces aidant et obligeant les chômeurs à revenir à l'emploi.

- Des syndicats forts jouent un rôle important d'assurance pour les groupes à bas revenus à la suite de certains chocs. Dans ces situations, une plus grande influence des syndicats améliore généralement la situation des groupes d'âge très actifs sur le marché du travail, mais au prix d'une aggravation du chômage des jeunes.
- Les salaires minimums réduisent les inégalités de salaires (OCDE, 2011b), mais ils peuvent conduire à une augmentation du chômage des jeunes à la suite de nombreux chocs. La mise en place de salaires minimums spécifiques aux jeunes constituerait une des options envisageables pour les aider à mieux résister aux périodes de conjoncture défavorable.
- Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte apporte une certaine sécurité aux personnes ayant des revenus faibles ou moyens à la suite des chocs négatifs. Elle entraîne également une amélioration de la situation au regard du marché du travail des personnes ayant une forte ancienneté dans l'emploi (les travailleurs plus âgés) par rapport aux individus dont l'ancienneté dans l'emploi est plus faible ou qui viennent d'entrer sur le marché du travail (les jeunes).

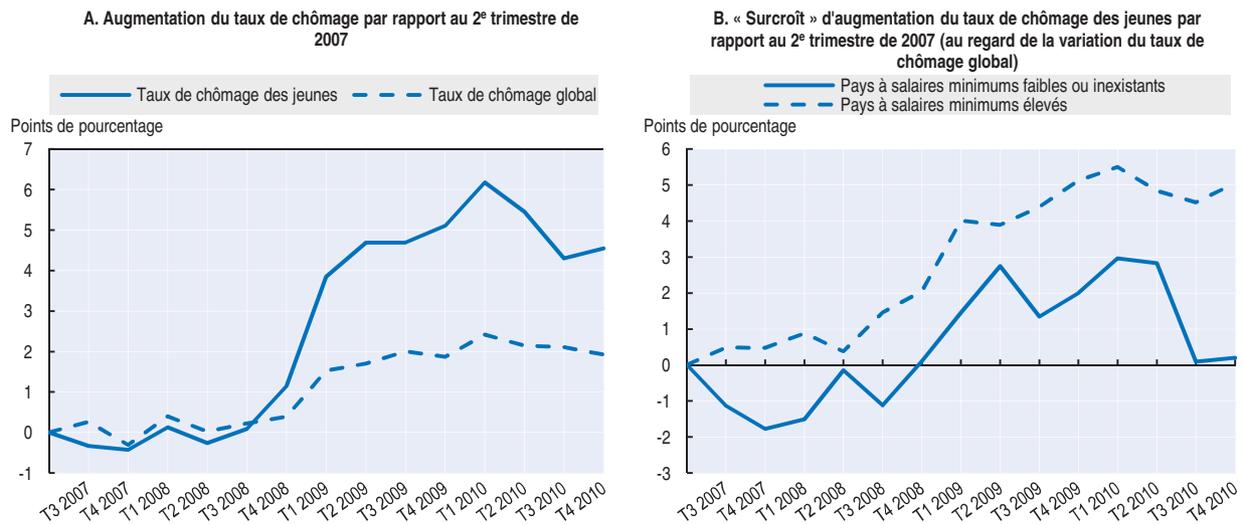
Introduction : les conséquences sociales de la récente crise financière

Après deux décennies de ce que l'on qualifie souvent de « Grande modération », la crise récente est venue rappeler brutalement que les économies risquent toujours de subir des chocs – parfois violents. Les conséquences économiques de ces chocs peuvent varier sensiblement au sein d'une même population. Ainsi, les jeunes ont été très durement touchés par les récentes crises financières, leur taux de chômage ayant augmenté deux fois plus que le taux de chômage global dans la zone de l'OCDE et dans les BRIICS (graphique 6.1, partie A). Cette disparité des effets induits par les chocs macroéconomiques tient en partie à la plus forte sensibilité de certains groupes à la situation générale de l'économie, mais elle s'explique sans doute aussi par les politiques et institutions en place. Ainsi, pendant la récente crise financière, le chômage des jeunes a davantage augmenté dans les pays où les salaires minimums légaux étaient plus élevés (graphique 6.1, partie B), et une analyse plus rigoureuse présentée plus loin confirme qu'il ne s'agissait pas d'une simple coïncidence.

Mécanismes de partage des risques macroéconomiques

Le partage des risques macroéconomiques comporte deux dimensions fondamentales. La première, le partage collectif des risques au niveau international, concerne les possibilités pour *un pays dans son ensemble* de s'assurer contre les chocs macroéconomiques ou d'en exporter les effets. En pratique, les dispositifs de partage international des risques sont limités⁶. Dans la mesure où il est impossible pour un pays de protéger *complètement* tous ses citoyens des chocs macroéconomiques, il est nécessaire de répartir leurs effets résiduels entre les individus, et il n'existe pas de critère évident de partage de la charge en la matière (encadré 6.1)⁷. La seconde dimension du partage des risques recouvre donc les mécanismes nationaux publics et privés permettant de répartir les risques entre les individus et d'influer sur les effets redistributifs des chocs. Ce chapitre porte sur les

Graphique 6.1. Les jeunes ont été très durement touchés par la récente crise financière, en particulier dans les pays où les salaires minimums légaux sont élevés



Note : Dans la partie B, les pays de l'OCDE et les « BRIICS » (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud) sont classés en fonction des salaires minimums légaux exprimés en proportion des salaires médians, tels qu'ils figurent dans l'édition 2011 d'*Objectif croissance* (OCDE, 2011c). Les pays dont les salaires minimums sont inférieurs à ceux du pays médian (sachant que l'échantillon inclut des pays où il n'existe pas de salaire minimum légal) sont classés dans la catégorie des « pays à salaires minimums faibles ou inexistantes » (il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, de la Chine, de la Corée du Sud, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis, de la Finlande, de l'Inde, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la République tchèque, de la Russie, de la Suède et de la Suisse). Suivant la même logique, les pays dont les salaires minimums sont supérieurs à la médiane sont classés dans la catégorie des « pays à salaires minimums élevés » (il s'agit de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Turquie). La partie B présente des moyennes calculées pour les deux catégories de pays. Les variations sont mesurées par rapport au dernier trimestre antérieur à la crise.

Source : Organisation internationale du travail (OIT), calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566630>

Encadré 6.1. Comment le risque devrait-il être partagé ?

Dans la mesure où la plupart des individus ont une aversion pour le risque, limiter leur exposition au risque fait partie intégrante de l'action publique. L'importance d'un partage équitable des risques entre les individus a été récemment soulignée par l'indignation du public, face à ce qui a été considéré comme une privatisation des bénéfices suivie d'une socialisation des pertes résultant de l'accroissement des risques macroéconomiques due au secteur financier. À cet égard, les institutions permettant un partage des risques explicite et transparent *ex ante* (telles que les mécanismes d'assurance des dépôts) seront sans doute considérées comme beaucoup plus équitables que les mécanismes opaques et implicites de partage des risques *ex post* (comme les opérations *ad hoc* de renflouement des banques). Néanmoins, les institutions de partage des risques ont une utilité sociale limitée lorsque l'assurance qu'elles fournissent à certains acteurs (comme les banques dont la faillite pourrait porter préjudice au système bancaire et à l'économie dans son ensemble) débouche sur une accumulation de risques macroéconomiques.

Les préférences sociales concernant la meilleure façon de répartir de lourdes pertes de patrimoine et de revenu nationaux à l'échelle d'une économie diffèrent souvent d'un pays à l'autre. Les choix nationaux à cet égard reflètent un certain nombre d'arbitrages, en particulier entre équité et efficacité économique, dans la mesure où de nombreux dispositifs publics de partage des risques ont un coût indéniable en termes de réduction du produit intérieur brut (PIB)*. Dans une logique d'équité, la majeure partie de ces coûts devrait être prise en charge par ceux ayant le plus profité de la prise de risque avant que le choc ne se réalise et par ceux qui ont renforcé la probabilité de réalisation du risque (comme les grandes banques

Encadré 6.1. **Comment le risque devrait-il être partagé ? (suite)**

interconnectées avant la crise financière mondiale de 2007). En atténuant l'aléa moral, une telle approche serait également efficiente d'un point de vue économique. Néanmoins, le montant des dédommagements pouvant être obtenus d'entreprises ou d'individus est limité, et généralement insuffisant pour couvrir les coûts d'un choc macroéconomique. Il est donc nécessaire de décider comment le risque résiduel doit être réparti au sein de la population, en tenant compte en particulier des revenus. Étant donné que les individus les plus démunis ont une capacité plus limitée « d'autoassurance » (fondée sur l'utilisation de leur patrimoine ou leur capacité d'emprunt), de bonnes institutions de partage des risques devraient réduire la volatilité des revenus en particulier pour ces personnes. Il pourrait également être légitime d'apporter une protection temporaire aux individus qui ne sont guère en mesure de s'ajuster rapidement aux chocs, tels que les parents isolés avec de jeunes enfants ou les personnes âgées. Les chocs rares et de grande ampleur risquent fort d'avoir des coûts sociaux particulièrement lourds, de sorte qu'ils justifient un renforcement de la protection sociale. Par exemple, des mécanismes *ad hoc* peuvent être utiles lorsque les institutions de partage des risques sont insuffisamment développées, et lorsqu'il existe des marges de manœuvre budgétaires grâce à la prudence dont ont fait preuve les autorités budgétaires avant le choc. Au cours de la récente récession, de nombreux pays de l'OCDE ont temporairement étendu certains mécanismes de partage des risques – tels que les systèmes de chômage partiel – et élargi la couverture, rehaussé le niveau et allongé la durée de versement des allocations de chômage.

Toutefois, même si un pays est doté des meilleurs instruments de partage des risques, les résultats concrets obtenus peuvent être sous-optimaux. Les groupes influents et politiquement bien représentés – le secteur financier, les catégories d'électeurs nombreuses (comme la génération du baby-boom) ou les travailleurs « en place », par exemple – peuvent parvenir à éviter d'assumer une partie du risque qui devrait leur revenir. D'autres groupes disposant d'un fort pouvoir de négociation, comme les agriculteurs, peuvent également réussir à se défaire en partie du risque qu'ils devraient assumer. Les groupes les plus puissants peuvent influencer sur le partage des risques soit directement après un choc, soit indirectement, en pesant sur la conception des institutions – telles que les réglementations des marchés du travail, des produits et des capitaux – et en influant du même coup sur la répartition des coûts des chocs macroéconomiques entre catégories sociales.

* Même lorsque les marchés de l'assurance fonctionnent bien, les chocs ont généralement des effets redistributifs, dans la mesure où leurs répercussions sur les individus varient en fonction du niveau de protection pour lequel ils ont opté.

mécanismes de partage des risques entre individus dans un même pays. On peut citer à titre d'exemple les systèmes d'allocations de chômage, ou les contrats d'assurance privés⁸.

Les mécanismes nationaux de partage des risques se distinguent généralement sur deux plans : i) le type de fournisseur de la protection considérée (public, privé marchand ou privé non marchand) ; et ii) l'objet de cette protection (revenus salariaux, revenus du capital ou patrimoine). Un examen des options de partage des risques envisageables pour une sélection de chocs macroéconomiques montre que les mécanismes de marché privés destinés à assurer les revenus salariaux contre le risque de perte d'emploi (ou un plus large éventail de risques) sont très rares, et l'aléa moral limite les marges de progression (Ahrend et al., 2011a)⁹. Par conséquent, les principaux fournisseurs de cette protection dans la plupart des pays de l'OCDE sont des systèmes d'assurance chômage et de prestations sociales soutenus par l'État. D'autres institutions, telles que les syndicats ou la législation sur la protection de l'emploi influent également sur le partage des risques de revenu. À la différence des revenus salariaux, les revenus du capital ou le patrimoine peuvent, dans une certaine mesure, être couverts contre le risque sur les marchés privés¹⁰. Les capacités des

individus à exploiter ces possibilités diffèrent toutefois sensiblement en fonction de leur connaissance des mécanismes de la finance ou du niveau de leur patrimoine¹¹.

Outre les mécanismes de partage des risques fournis par les pouvoirs publics ou les marchés d'assurances privés, le partage des risques au sein des ménages ou des familles élargies peut jouer un rôle considérable. Cela vaut particulièrement pour les économies émergentes, où les risques qui pèsent sur les revenus salariaux sont souvent pris en charge par le biais d'un partage des risques au sein de la famille et, dans une certaine mesure, par le biais des marchés du travail informels. De manière plus générale, les familles (ou les familles élargies) permettent une mutualisation des risques de revenu entre les individus qui les composent, et peuvent ajuster leur offre de travail en cas de choc. Ainsi, la capacité des femmes mariées à ajuster leur activité professionnelle et leur nombre d'heures travaillées – y compris dans les économies développées, lorsqu'il existe des aides conséquentes à la garde d'enfants – offre souvent aux ménages une protection appréciable contre les pertes de revenus (Attanasio *et al.*, 2005). Les travailleurs jeunes disposent par ailleurs du filet de sécurité résidant dans la possibilité de retourner chez leurs parents en cas de difficulté (Kaplan, 2010). Dans certains pays, des entreprises fournissent à leurs travailleurs une protection considérable contre les fléchissements transitoires des résultats de l'entreprise concernée (Guiso *et al.*, 2005). Les effets de ces chocs économiques transitoires peuvent également être atténués par des systèmes de chômage partiel, dans le cadre desquels les actifs contraints à réduire leur nombre d'heures travaillées voient la baisse de rémunération qui en résulte compensée en partie par leurs employeurs ou par les systèmes publics d'assurance chômage (OCDE, 2010).

Comment les mécanismes publics de partage des risques fonctionnent-ils en pratique ? Nouveaux éléments de réponse provenant des pays de l'OCDE et des BRIICS

Au cours des dernières décennies, l'exposition inégale des ménages aux chocs macroéconomiques s'est souvent traduite par des variations de la distribution des revenus ou du patrimoine. Cette partie présente une nouvelle analyse empirique (encadré 6.2) qui porte sur un large éventail de chocs macroéconomiques ayant eu lieu dans les pays de l'OCDE et les BRIICS au cours des 30 années antérieures à la récente crise financière.

Les principaux résultats de cette analyse empirique sont les suivants (pour obtenir des informations plus précises, voir le tableau 6.1 et Ahrend *et al.*, 2011a, 2011b).

- En règle générale, les individus aux revenus plus modestes ont été plus exposés aux fluctuations macroéconomiques : ils ont pâti davantage des chocs économiques négatifs mais ont bénéficié aussi souvent davantage des chocs positifs. Un groupe particulier de travailleurs à bas revenu – les jeunes – a été confronté à une réduction disproportionnée de ses possibilités d'emploi à la suite d'un choc macroéconomique négatif, dans la quasi-totalité des cas (pour en avoir un exemple, voir le graphique 6.2, partie A).
- Les crises financières, en particulier, ont porté particulièrement préjudice aux ménages à hauts revenus et aux bas revenus (graphique 6.2, partie B), tandis qu'elles ont moins affecté les ménages à revenus moyens. Le fait que les pauvres soient plus durement touchés peut tenir à leur sensibilité plus forte à la situation générale de l'économie. Quant aux ménages à hauts revenus, leur exposition plus forte à ces crises s'explique peut-être par le fait que les revenus du capital – qui sont concentrés dans les catégories supérieures de la distribution des revenus – ainsi que les secteurs caractérisés par des

Encadré 6.2. **Méthodologie**

Fondée sur des données couvrant approximativement les 30 années antérieures à la crise financière mondiale de 2007 et 40 pays (les membres de l'OCDE et les BRIICS), l'analyse effectuée s'est déroulée de la façon suivante :

- Différents types de chocs ont été identifiés : les crises financières ainsi que les chocs de prix des matières premières, les chocs de change et les chocs budgétaires.
- Pour chaque type de choc, l'effet moyen sur les revenus ou l'emploi au cours des cinq années consécutives au choc considéré a été comparé entre les différents pays pour différents groupes définis par des critères de revenu, de patrimoine, d'âge, de sexe et de niveau de formation. L'analyse a tenu compte de la possibilité que les chocs positifs et négatifs aient des effets asymétriques.
- L'analyse a alors tenté de déterminer si l'effet d'un choc sur certains groupes dépendait des caractéristiques institutionnelles du pays considéré. Ainsi, sachant que les crises financières ont un effet particulièrement négatif sur la situation des jeunes au regard du marché du travail, l'analyse a essayé d'établir si la vigueur de cet effet variait d'un pays à l'autre en fonction, par exemple, du caractère plus ou moins propice à la concurrence de la réglementation des marchés de produits, du niveau du salaire minimum légal, etc. Voir Ahrend *et al.* (2011a).

Tableau 6.1. **Les effets redistributifs des chocs macroéconomiques : Principales conclusions de l'OCDE**

Les crises financières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● augmenté le poids relatif des classes moyennes en termes de revenus, et ont réduit celui des individus aux revenus d'activité élevés ; ● renforcé la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation au regard du marché du travail des jeunes, des seniors, des femmes et des personnes non diplômées de l'enseignement supérieur.
Les consolidations budgétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● accentué les inégalités et la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les expansions budgétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités et la pauvreté ; ● augmenté le poids relatif des jeunes et des retraités en termes de revenus ; ● amélioré de manière particulièrement marquée la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les dépréciations monétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● accentué les inégalités ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Les appréciations monétaires ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités.
Les hausses de prix des matières premières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit le poids relatif en termes de revenus des ménages ayant des revenus du capital élevés ; ● réduit le poids relatif en termes des revenus des ménages à bas revenus et accentuent la pauvreté ; ● entraîné une dégradation particulièrement marquée de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Les baisses de prix des matières premières ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● réduit les inégalités.

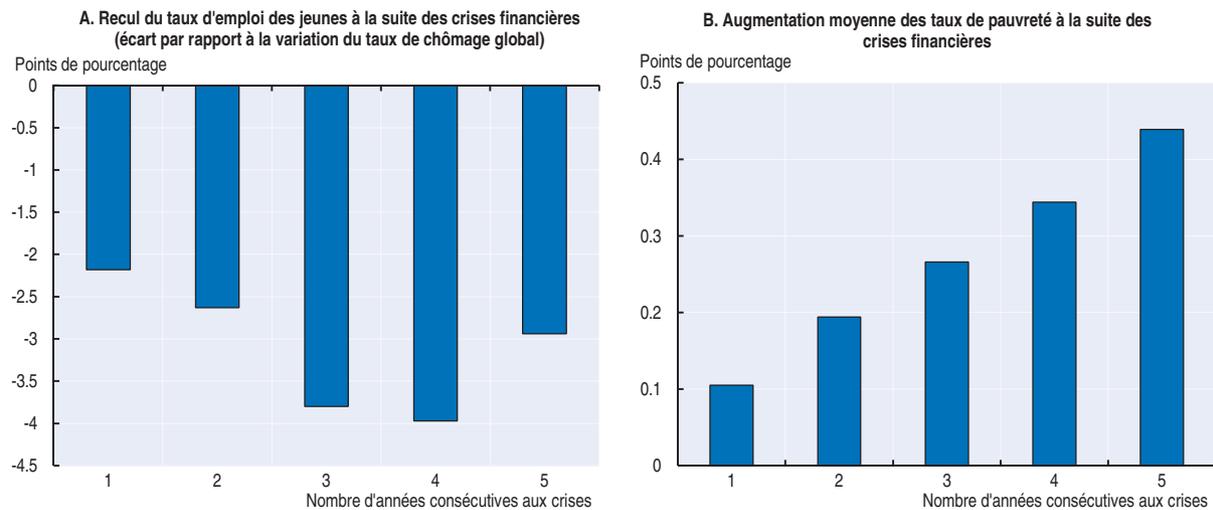
Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 877, Éditions OCDE.

revenus du travail élevés (comme le secteur bancaire) sont particulièrement mis à mal par les crises financières. L'effet négatif induit sur les individus ayant des revenus d'activité élevés semble limité aux pays dotés de marchés de financiers développés.

- Les flambées des prix des matières premières ont accentué les inégalités. Les pertes de revenus particulièrement marquées subies par les ménages à bas revenus – même si elles reflètent peut-être simplement leur plus grande sensibilité à la situation conjoncturelle générale – peuvent constituer une source particulière de préoccupation, dans la mesure où elles s'ajoutent à une réduction de leur pouvoir d'achat relatif lorsque

les prix des matières premières augmentent. De fait, les matières premières (telles que l'essence ou l'énergie) ont généralement représenté une plus forte proportion des dépenses des ménages quand ils ont de bas revenus que lorsqu'ils sont aisés.

Graphique 6.2. **Les crises financières ont un impact disproportionné sur l'emploi des jeunes et font augmenter les taux de pauvreté**



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

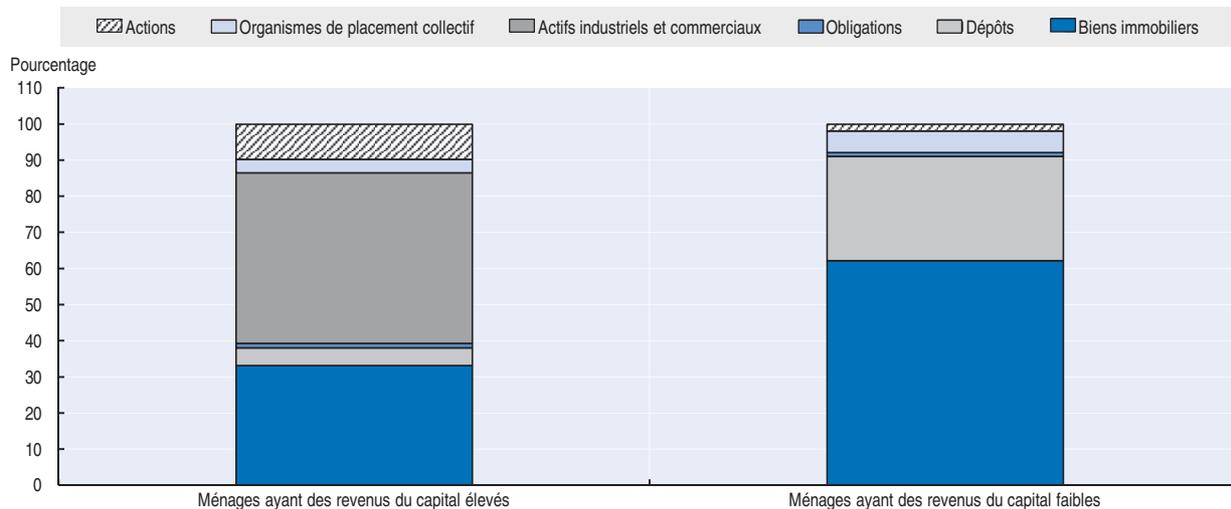
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566649>

- Les ménages âgés et à bas revenus ont été particulièrement affectés par les variations marquées de l'orientation de la politique budgétaire. Si les phases de politique budgétaire expansionniste permettent généralement aux retraités d'accroître leur part des revenus par rapport aux travailleurs, les épisodes de consolidation budgétaire ont entraîné une dégradation particulièrement sensible des perspectives d'emploi des travailleurs âgés. De même, les pauvres ont généralement bénéficié des phases d'expansion budgétaire, tandis qu'ils ont pâti davantage que les autres catégories de population des périodes d'assainissement des finances publiques. Cela tient peut-être au fait que les ménages à bas revenus sont plus exposés aux coupes pratiquées dans les programmes de transferts sociaux en cas d'assainissement budgétaire, ainsi qu'à l'augmentation des financements affectés aux programmes publics d'assistance aux plus démunis en période d'expansion budgétaire.

Les chocs macroéconomiques affectent non seulement la distribution des revenus, mais aussi celle du patrimoine, du fait de leurs répercussions sur les prix des actifs. Dans la mesure où les pertes de patrimoine (net) augmentent avec l'endettement, les groupes d'âge les plus endettés sont plus exposés. Cela signifie que la catégorie des 26-35 ans risque fort de perdre une part plus importante de son patrimoine, puisque les données disponibles montrent qu'il s'agit du groupe d'âge au niveau d'endettement le plus élevé, celui-ci diminuant progressivement après l'âge de 35 ans. Au-delà de l'endettement, la composition du portefeuille d'actifs détenus joue également un rôle. Ainsi, les crises financières vont souvent de pair avec de fortes baisses des prix des logements et des diminutions des cours des actions plus brèves et plus modestes en termes relatifs¹². En conséquence, les effets de richesse découlant des crises financières sont plus importants pour les personnes dont les portefeuilles d'actifs sont principalement constitués de biens

Graphique 6.3. La vulnérabilité du patrimoine des ménages varie en fonction de la composition de leur portefeuille d'actifs

Composition du patrimoine des ménages ayant des revenus du capital faibles ou élevés



Note : Calculs fondés sur des moyennes établies pour un ensemble de quatre pays (le Canada, les États-Unis, l'Italie et la Suède) à partir de données relatives au patrimoine brut.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566668>

immobiliers d'habitation. Elles appartiennent généralement à des ménages ayant de faibles revenus du capital, dans la mesure où ceux dont les revenus du capital sont élevés détiennent généralement des portefeuilles composés principalement d'actifs industriels et commerciaux ainsi que d'actions (graphique 6.3)¹³. Les crises financières devraient donc logiquement se traduire par la perte d'une part du patrimoine plus limitée pour les ménages les plus aisés¹⁴. Cela peut sembler contradictoire avec la conclusion mentionnée plus haut, selon laquelle les ménages aux revenus plus élevés sont plus durement touchés en termes relatifs par les répercussions des crises financières. Cependant, dans la mesure où les revenus du capital représentent une proportion nettement plus importante de leurs revenus totaux, même un effet plus modeste en termes relatifs induit sur leur patrimoine pourrait se traduire par un effet plus marqué sur leurs revenus.

Le rôle des institutions

Jusqu'ici, nous avons présenté dans le cadre de cette analyse l'effet moyen des chocs macroéconomiques dans différents pays de l'OCDE et les BRIICS. Toutefois, les effets observés diffèrent suivant les pays en fonction de leur cadre institutionnel (voir également le tableau 6.2 pour avoir une synthèse des résultats) :

- Des allocations de chômage généreuses, et en particulier des prestations élevées versées au cours de la première année de chômage, ont atténué l'impact négatif des chocs macroéconomiques sur les bas revenus (graphique 6.4). Cette conclusion laisse à penser que, notamment pour les pays caractérisés par de faibles taux de remplacement, les hausses temporaires des allocations de chômage pendant la crise récente ont contribué à protéger les pauvres. Cela dit, une augmentation du niveau des allocations de chômage et un allongement de leur durée de versement semblent amplifier les pertes d'emplois parmi les jeunes et les seniors. Des travaux antérieurs de l'OCDE mettent également en

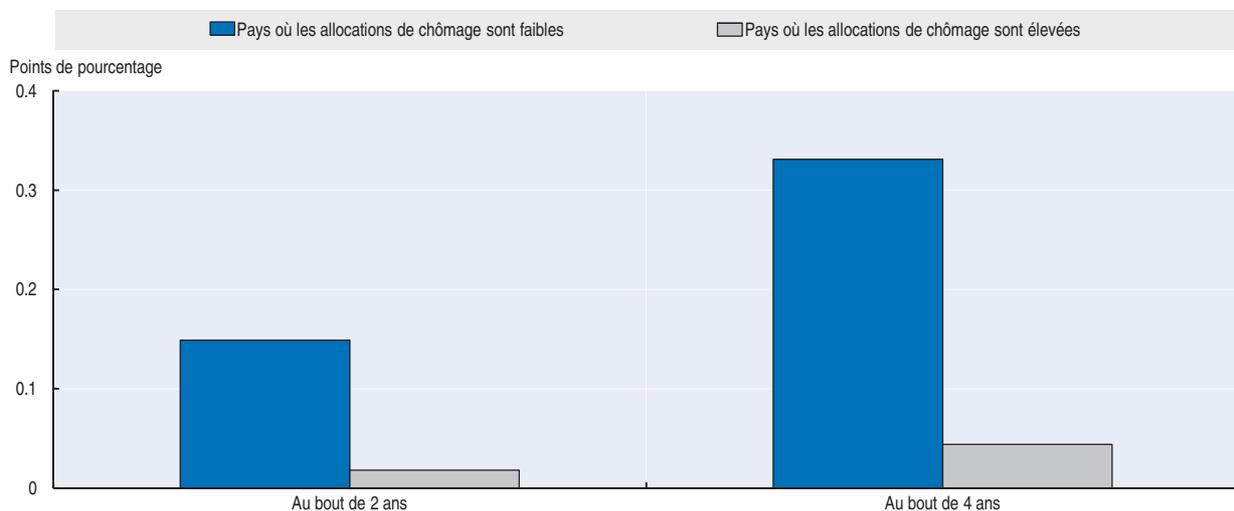
Tableau 6.2. **L'influence des institutions sur les effets induits par les chocs négatifs en termes d'égalité**

Des systèmes de protection sociale plus développés (c'est à-dire des transferts publics plus importants) ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté ; ● réduit les effets négatifs induits sur les revenus des jeunes.
Des allocations de chômage plus généreuses ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● limité l'augmentation de la pauvreté et des inégalités de revenus ; ● réduit les effets négatifs induits sur les revenus des seniors ; ● entraîné une dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Des coins fiscaux sur le travail plus importants ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● entraîné une dégradation de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail.
Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté et protégé les revenus des classes moyennes ; ● entraîné une amélioration de la situation des seniors et une dégradation de celle des jeunes sur le marché du travail.
Des salaires minimums de portée plus étendue ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● entraîné une dégradation de la situation au regard du marché du travail des jeunes et (pour certains chocs) des seniors.
Des syndicats plus forts ont...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation des inégalités de revenus ; ● entraîné une amélioration de la situation des classes d'âge les plus actives sur le marché du travail et une dégradation de celle des plus jeunes.
Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué l'augmentation de la pauvreté et des inégalités de revenus ; ● entraîné une amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail.
Une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger a...	<ul style="list-style-type: none"> ● atténué la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail ; ● atténué l'augmentation des inégalités de revenus.
Une plus grande ouverture aux flux de capitaux a...	<ul style="list-style-type: none"> ● contribué à accentuer les inégalités.
Le développement du secteur financier a...	<ul style="list-style-type: none"> ● amplifié les diminutions du poids relatif en termes de revenus des personnes ayant des revenus faibles et des individus aux revenus élevés ; ● atténué la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

Graphique 6.4. **Les systèmes d'indemnisation du chômage généreux atténuent les augmentations des taux de pauvreté résultant des crises**

Augmentation des taux de pauvreté à la suite des crises financières



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

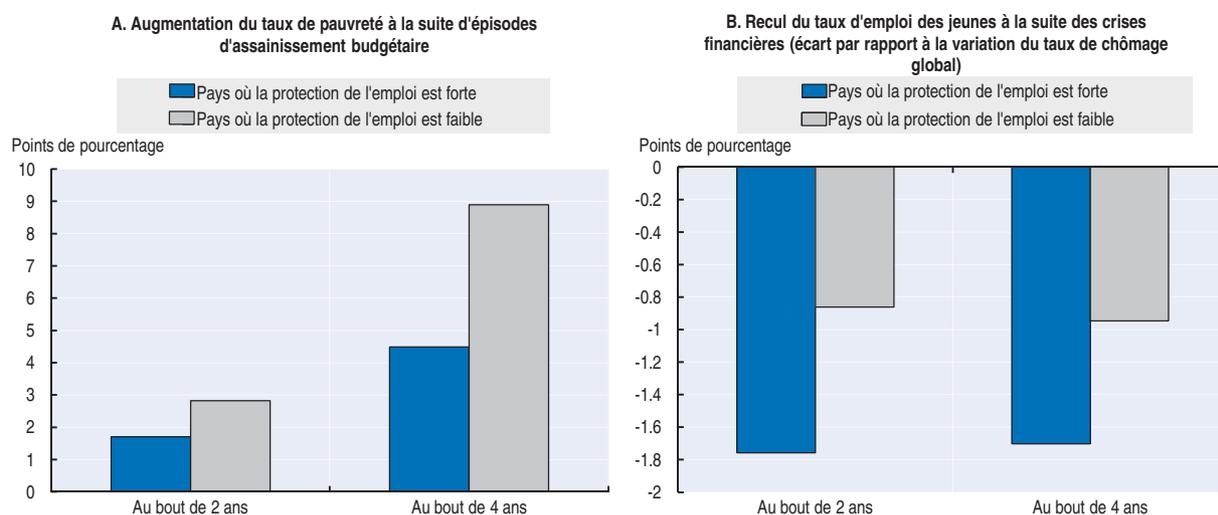
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566687>

évidence des effets préjudiciables sur l'emploi à plus long terme, à moins que soient mises en œuvre des stratégies d'activation efficaces aidant et obligeant les chômeurs à revenir à l'emploi (Bassanini et Duval, 2006). Cela implique que les augmentations du niveau ou de la durée de versement des allocations de chômage liées à la crise ne devraient être que temporaires dans le cas où ils étaient déjà élevés avant la crise. Par

contre, le champ d'application de l'assurance chômage pourrait être élargi de manière définitive aux groupes qui n'étaient pas couverts précédemment. Si elle s'accompagnait de mécanismes d'activation efficaces, cette couverture élargie renforcerait l'efficacité des systèmes de protection sociale sans nuire au fonctionnement du marché du travail.

- Une imposition du travail plus lourde semble avoir dégradé de manière particulièrement nette la situation sur le marché du travail des groupes ayant des liens plus ténus avec ce marché, comme les jeunes, à la suite de chocs négatifs. Par conséquent, une réduction des coins fiscaux élevés sur les revenus du travail pourrait non seulement entraîner une hausse durable de l'emploi (Bassanini et Duval, 2006), mais aussi atténuer les pertes d'emplois subies par les jeunes et les seniors en période de conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, des réductions temporaires et ciblées des coins fiscaux peuvent également constituer une stratégie efficace (de Serres *et al.*, 2012).
- La présence de syndicats forts a joué un rôle important d'assurance pour les groupes à bas revenus à la suite de certains chocs. Par ailleurs, une plus grande influence des syndicats a généralement amélioré la situation des groupes d'âge très actifs sur le marché du travail à la suite des chocs, mais au prix d'une aggravation du chômage des jeunes.
- Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte a aussi réduit les baisses de revenus liées aux chocs que subissent les classes moyennes et les bas revenus (graphique 6.5, partie A). Elle a également entraîné une amélioration de la situation au regard du marché du travail après le choc pour les personnes ayant une forte ancienneté dans l'emploi (les travailleurs âgés) par rapport aux individus dont l'ancienneté dans l'emploi est plus faible ou venant d'entrer sur le marché du travail, comme les jeunes (graphique 6.5, partie B).

Graphique 6.5. Une législation sur la protection de l'emploi plus stricte protège les bas revenus, mais entraîne une dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566706>

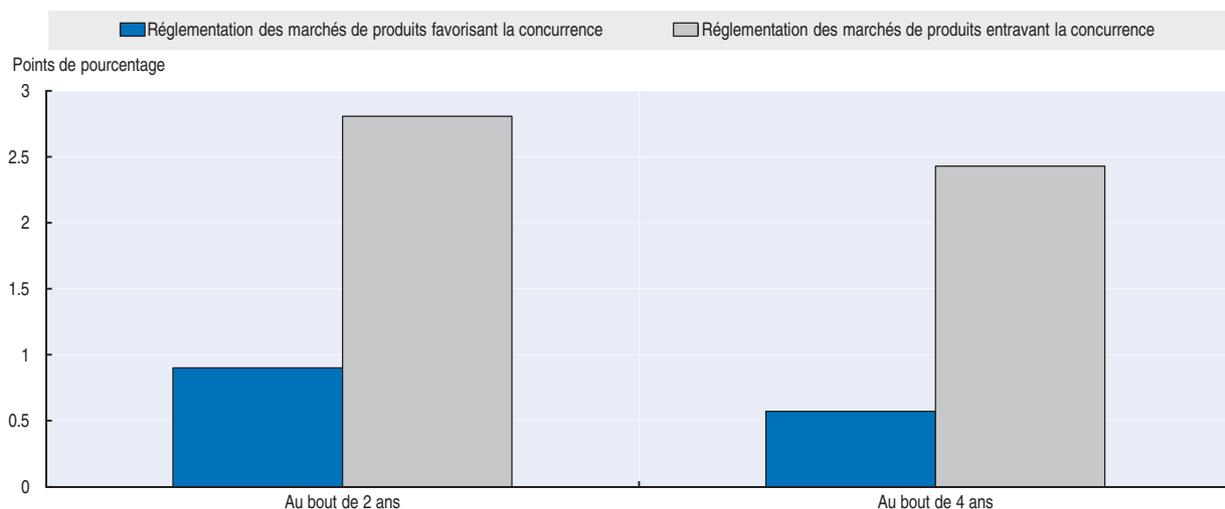
- Les salaires minimums ont réduit les inégalités de salaires en général (OCDE, 2011b), mais ils ont conduit à une dégradation de la situation des jeunes en termes de chômage et d'emploi à la suite de nombreux chocs. Réduire le coût minimum du travail des jeunes s'il est actuellement élevé (ce qui est surtout le cas dans un certain nombre de pays

d'Europe continentale), en mettant en place des salaires minimums spécifiques ou en adoptant des baisses ciblées de cotisations de sécurité sociale, pourrait les aider à mieux résister aux périodes de conjoncture défavorable.

- Une réglementation des marchés de produits entravant la concurrence a amplifié les conséquences négatives des chocs macroéconomiques tant sur la pauvreté que sur la situation des jeunes au regard du marché du travail (graphique 6.6). Des marchés de produits plus concurrentiels peuvent permettre une réaffectation plus rapide des ressources entre les secteurs et les entreprises à la suite de chocs macroéconomiques négatifs (Arnold *et al.*, 2008), tandis qu'une mobilité accrue de la main-d'œuvre sur le marché du travail améliore la situation des jeunes et des pauvres en termes relatifs. Une réglementation des marchés de produits favorisant davantage la concurrence semble donc permettre un partage des risques plus équitable, en plus des effets positifs durables qu'elle a sur la production et l'emploi, tels qu'ils ont été mis en évidence dans de précédents travaux de l'OCDE (voir par exemple Boulhol *et al.*, 2008 ; Bassanini et Duval, 2006 ; Conway *et al.*, 2007).

Graphique 6.6. Les marchés de produits plus concurrentiels atténuent les augmentations du chômage des jeunes résultant des crises

Augmentation du taux de chômage des jeunes à la suite des crises financières
(écart par rapport à la variation du taux de chômage global)



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

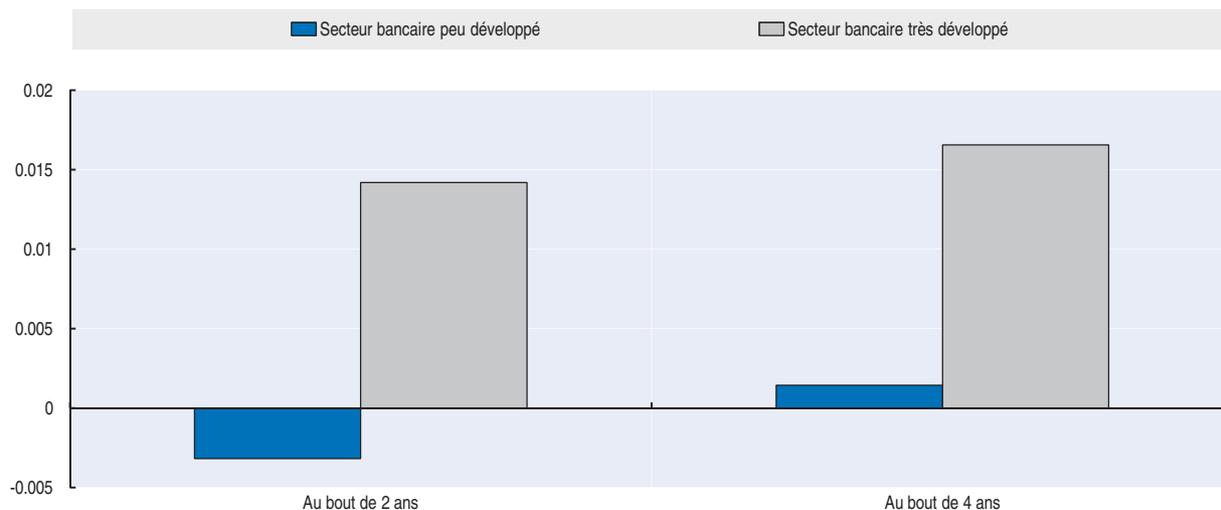
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932566725>

- L'ouverture du compte de capital a accentué l'impact de certains chocs sur les plus vulnérables. Néanmoins, une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE), semble avoir réduit les effets négatifs des chocs sur les groupes sociaux les plus fragiles – tels que les jeunes et les bas revenus – en plus du rôle d'assurance internationale qu'elle a joué en permettant une exportation des chocs domestiques¹⁵. Cela confirme l'importance de l'ouverture aux échanges et à l'IDE pour l'atténuation des chocs, même si cette ouverture peut aussi faciliter la propagation internationale d'un choc mondial ou d'un choc affectant une grande économie.
- Il a été établi de longue date qu'un secteur financier plus développé était bénéfique à la croissance sur le long terme, mais de nouvelles analyses montrent que cela a également accentué l'impact négatif des crises financières sur l'emploi des jeunes et, plus

généralement, que cela a amplifié les effets inéquitables de différents chocs (Ahrend et al., 2011b). Cela tient essentiellement au fait que la sophistication des marchés financiers permet de faire jouer davantage l'effet de levier, ce qui amplifie les cycles de crédit et les crises financières. De même, il apparaît que les dépréciations monétaires ont porté un préjudice disproportionné aux bas revenus lorsque le secteur financier (et plus particulièrement le crédit) était plus développé (graphique 6.7). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le développement du secteur financier favorise l'expansion du crédit et un surinvestissement dans les secteurs de produits non exportables, tels que le logement, pendant les périodes de surévaluation de la monnaie. L'ajustement économique plus important requis à la suite d'une dépréciation monétaire est particulièrement préjudiciable aux bas revenus. Ces risques ne font que renforcer les arguments qui militent en faveur d'une solide réglementation macro- et microprudentielle pour parer aux alternances de forte expansion et de récession, notamment dans les pays dotés de secteurs financiers complexes.

Graphique 6.7. **Le développement du secteur financier amplifie les effets redistributifs des chocs**

Évolution des inégalités (coefficient de GINI) à la suite de chocs résultant de dépréciations monétaires



Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566744>

Synthèse : quatre grands modèles nationaux de partage des risques de revenu

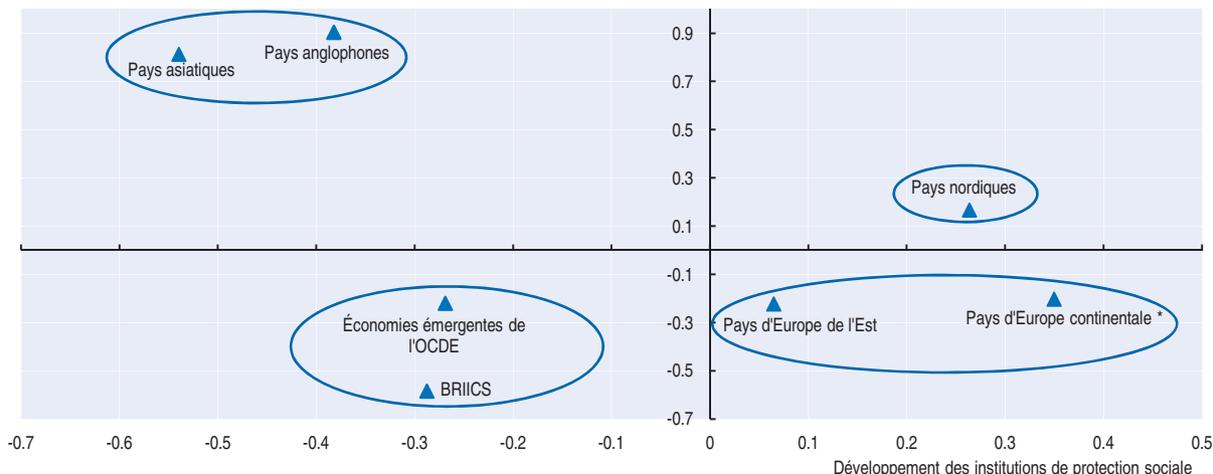
Globalement, cette nouvelle analyse empirique met en évidence deux grands types d'institutions qui facilitent le partage des risques de revenu :

- i) les institutions de « protection sociale », qui recouvrent les allocations de chômage, la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, les salaires minimums et la vigueur des syndicats ;
- ii) les institutions « favorisant la réaffectation des ressources », qui se déclinent par exemple sous la forme d'une réglementation des marchés de produits propice à la concurrence ou de faibles coins fiscaux sur le travail. Ces institutions contribuent au redéploiement rapide des ressources en main-d'œuvre et en capital à la suite d'un choc.

Sur cette base, on peut distinguer quatre grands groupes de pays en termes de modèle de partage des risques de revenu (graphique 6.8). Selon toute probabilité, ces groupes de

Graphique 6.8. Répartition des pays de l'OCDE et des BRIICS suivant une classification simplifiée des modèles de partage des risques

Développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources



Note : Les deux axes indiquent quel est le degré de développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources, d'une part, et des institutions de protection sociale, d'autre part. Plus ce degré est élevé, plus un pays est en mesure d'éviter que les chocs macroéconomiques n'aient des conséquences sur la distribution des revenus. L'indicateur relatif au développement des institutions favorisant la réaffectation des ressources repose sur la réglementation des marchés de produits et les coins fiscaux moyens sur le travail, sachant que la valeur de cet indicateur est d'autant plus élevée que les coins fiscaux sont faibles et que la réglementation est propice à la concurrence. L'indicateur relatif au développement des institutions de protection sociale repose sur les allocations de chômage, la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, les salaires minimums légaux, et la force des syndicats, sachant que la valeur de cet indicateur est d'autant plus forte que les valeurs de ces variables sont élevées. Les variables sous-jacentes à ces indicateurs ont été normalisées avant d'être agrégées.

* Hormis la Suisse.

Source : Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 877, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932566763>

pays se différencient non seulement par le développement de leurs mécanismes de partage des risques de revenu, mais aussi par les coûts qui en résultent :

- Les pays où le partage des risques de revenu repose essentiellement sur les institutions de protection sociale, à savoir la grande majorité des pays d'Europe continentale (la Suisse constituant de ce point de vue l'exception la plus notable) et (dans une moindre mesure) les pays d'Europe de l'Est de l'OCDE. Ces pays assurent en général une forte protection des bas revenus pour les ménages. Néanmoins, sur le long terme, ce modèle peut avoir un coût considérable en termes de dégradation de la situation du marché de l'emploi des jeunes ainsi que des autres catégories de population pour lesquelles il est souvent particulièrement difficile de trouver un emploi stable.
- Les pays qui s'appuient essentiellement sur des institutions favorisant la réaffectation des ressources, tels que les pays anglophones et asiatiques de l'OCDE. Le partage des risques de revenu à court terme peut être moins développé dans ces pays.
- Les pays où aucune de ces deux catégories d'institutions n'est développée. Il s'agit généralement des économies émergentes, appartenant ou non à l'OCDE, sachant que les pays d'Europe de l'Est de l'OCDE ont certaines caractéristiques communes avec les pays d'Europe continentale, et d'autres avec les économies émergentes. Lorsqu'aucune des deux catégories d'institutions n'est développée – ce qui tient en partie à un moindre niveau de développement économique et à des capacités administratives limitées – les mécanismes de partage des risques utilisés par les ménages reposent davantage sur les

réseaux familiaux, « l'autoassurance » par le biais de l'épargne et, éventuellement, une plus grande participation au secteur informel de l'économie.

- Les pays qui s'appuient fortement sur ces deux types d'institutions, principalement les pays nordiques. Parce qu'ils conjuguent généralement des institutions fortes favorisant la réaffectation des ressources, un système d'assurance sociale bien développé, et une situation budgétaire saine, ces pays tendent à fournir un niveau élevé de protection des revenus (relatifs) aux ménages à bas revenus à la suite de chocs macroéconomiques négatifs. Les effets négatifs pouvant résulter du modèle nordique, tels que ses répercussions sur le chômage des jeunes, semblent avoir été minimisés en pratique par le biais d'autres instruments¹⁶.

Certaines politiques et institutions sont bénéfiques tant du point de vue du partage des risques que de l'efficacité, et offrent donc de toute évidence des pistes à explorer en matière de réforme. On peut citer des régimes de chômage partiel judicieusement conçus, des marchés de produits concurrentiels, de faibles coins fiscaux sur le travail, et une politique budgétaire prudente, qui permettent un partage des risques plus équitable et sont bénéfiques pour le niveau de vie à long terme. D'autres politiques et institutions peuvent impliquer un arbitrage entre efficacité à long terme et partage des risques de revenu à court terme. Bien qu'on ne puisse comparer directement ces quatre modèles¹⁷, il est sans doute possible d'améliorer les termes de cet arbitrage dans de nombreux pays, en réduisant la perte d'efficacité due à certaines institutions de partage des risques en place. Ainsi, des prestations liées à l'emploi sont susceptibles d'offrir aux travailleurs une protection contre le risque de perte de revenu moins coûteuse en termes d'emploi, et à moindre coût économique, que des salaires minimums élevés (OCDE, 2006).

Toute tentative de parvenir à un équilibre plus favorable entre les objectifs d'efficacité et de partage des risques – c'est-à-dire de réduire le risque de revenu à moindre coût économique – devrait également tenir compte des liens économiques et relevant de l'économie politique qui existent entre les différents mécanismes de partage des risques. Ainsi, des syndicats forts à l'échelle de l'ensemble de l'économie, représentant toute la population d'âge actif, peuvent renforcer le soutien politique apporté aux mesures de partage des risques bénéficiant à la fois aux travailleurs en place et en marge, telles que des dépenses publiques accrues consacrées aux politiques actives du marché du travail (Elmeskov *et al.*, 1998). De manière plus générale, chacun des « modèles » existants peut se caractériser par une certaine cohérence interne, de sorte qu'il peut être difficile – voire injustifié dans certains cas – de modifier isolément certains de leurs paramètres. Par ailleurs, chaque modèle peut correspondre à des préférences sociales fortes et à des stades de développement différents, si bien qu'il peut être plus rationnel pour les pays d'examiner les meilleures pratiques dans chaque groupe, plutôt que d'aspirer à un modèle commun.

Notes

1. Ce chapitre se base sur Ahrend, Arnold et Moser (2011a), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomics Shocks ».
2. Voir OCDE (2011a).
3. L'acronyme BRIICS désigne l'ensemble constitué par le Brésil, la Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud.
4. Les pays couverts par cette analyse empirique varient suivant la disponibilité des données, sachant cette variation est un peu plus marquée pour les BRIICS.

5. Des régimes de chômage partiel judicieusement conçus doivent notamment intégrer des incitations automatiques, pour les travailleurs et les entreprises, à sortir de ces dispositifs une fois leur objectif conjoncturel atteint, ce qui permet d'éviter qu'ils n'aient des effets négatifs à long terme sur la productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre.
6. Les individus peuvent également tenter de se protéger contre les chocs au niveau international, par exemple en détenant des actifs libellés en devises. Toutefois, une telle option n'est généralement pas envisageable pour l'ensemble de la population d'un pays au même moment, de sorte qu'elle ne peut assurer la protection intégrale d'un pays.
7. Ainsi, lorsque l'État assume en partie le risque, cela se traduit par un transfert de coûts sur les contribuables actuels et futurs et par un transfert de risques sur les détenteurs des obligations d'État déjà en circulation.
8. Une autre possibilité, envisageable en principe tant pour les pays que pour les individus, consiste à recourir à l'épargne et à l'emprunt pour lisser la consommation.
9. L'assurance chômage offre un exemple d'aléa moral, puisqu'elle est susceptible de décourager les chômeurs de rechercher activement un nouvel emploi. Le traitement de ce problème d'aléa moral est une tâche complexe, qui n'est en général que partiellement couronnée de succès et/ou coûteuse ; ceci explique sans doute pourquoi dans la plupart des pays, les cas d'aléa moral grave sont généralement pris en charge par des institutions soutenues par l'État, telles que les régimes publics d'assurance chômage.
10. Ainsi, le fait de détenir une partie de ses actifs en devises permet de se couvrir à la fois contre les effets induits sur le patrimoine et les revenus du capital par les *chocs de taux de change*. Les ménages résidant dans des pays importateurs de matières premières peuvent, dans une certaine mesure, protéger leur patrimoine contre les *chocs de prix des matières premières*, en détenant des actions de sociétés qui commercialisent ces produits. Les ménages peuvent également protéger leur patrimoine ou leurs revenus du capital contre les *chocs d'inflation*, pour autant qu'ils soient en mesure de détenir des actifs à l'abri des effets de l'inflation. Voir Ahrend et al. (2011a) pour un examen plus approfondi de la question.
11. En outre, les individus plus aisés ont généralement des sources de revenus et un patrimoine plus diversifiés, ce qui peut leur offrir une meilleure protection contre les chocs macroéconomiques.
12. Reinhart et Rogoff (2008) mettent en évidence des baisses prolongées des prix des logements, qui se sont établies en moyenne aux alentours de 38 % pour 13 crises financières au cours des 30 dernières années. Les cours des actions ont en revanche connu des baisses d'une ampleur et d'une durée nettement plus limitées, puisqu'ils avaient en général retrouvé leur niveau initial au bout de trois ans.
13. Les ménages ayant des revenus du capital élevés sont ceux qui figurent dans les 33 % supérieurs de la distribution des revenus du capital dans un pays donné avant un choc.
14. En partant de l'hypothèse que les ménages sont généralement d'autant plus riches que leurs revenus du capital sont élevés.
15. Ces résultats concordent avec les conclusions d'autres travaux publiés, qui mettent en évidence les avantages à long terme découlant de l'ouverture économique pour les pauvres. Pour avoir une vue d'ensemble de ces travaux, voir Winters et al. (2004).
16. Les effets négatifs induits sur l'emploi des jeunes sont sans doute atténués de longue date par la générosité du système de financement de l'enseignement et des conditions d'admission au bénéfice des allocations de chômage dans les pays nordiques. Inversement, les effets désincitatifs des allocations de chômage sont vraisemblablement limités par des dispositifs d'activation efficaces et une éthique sociale forte. Par ailleurs, un tel « modèle » a généralement pour corollaire des coûts élevés découlant des systèmes de prestations et des mécanismes d'activation, dont le financement passe par des taux marginaux d'imposition élevés, mettant en évidence d'éventuels arbitrages entre des considérations d'efficacité économique et de partage des risques (cette notion renvoyant ici à la distribution des revenus).
17. La question de l'arbitrage entre niveau des revenus et risque de revenu est également explorée dans Bouis et Renne (2006).

Bibliographie

- Ahrend, R. et A. Goujard (2011), « Drivers of Systemic Banking Crises: The Role of Bank-Balance-Sheet Contagion and Financial Account Structure », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 902, Éditions OCDE.
- Ahrend, R., J. Arnold et C. Moeser (2011a), « The Sharing of Macroeconomic Risk: Who Loses (and Gains) from Macroeconomic Shocks », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 877, Éditions OCDE.
- Ahrend, R., C. Moeser et T. Monacelli (2011), « How Institutions Shape the Distributive Impact of Macroeconomic Shocks: A DSGE Analysis », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 884, Éditions OCDE.
- Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, Allocative Efficiency and Productivity in OECD Countries: Industry and Firm-Level Evidence », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 616, Éditions OCDE.
- Attanasio, O., H. Low et V. Sánchez-Marcos (2005), « Female Labor Supply as Insurance against Idiosyncratic Risk », *Journal of the European Economic Association*, vol. 3(2-3).
- Bassanini, A. et R. Duval (2006), « Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the Role of Policies and Institutions », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 486, Éditions OCDE.
- Bouis, R. et J.-P. Renne (2006), « Caractéristiques des marchés du travail dans les pays de l'OCDE », *Diagnostics Prévisions et Analyses Économiques*, n° 111, Juin 2006, Direction générale du Trésor et de la politique économique.
- Boulhol, H., A. de Serres et M. Molnár (2008), « L'impact de l'économie géographique sur le PIB par tête dans les pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2008/1, Éditions OCDE.
- Conway, P. et al. (2007), « Réglementation des marchés de produits et convergence de la productivité », *Revue économique de l'OCDE*, vol. 2006/2, Éditions OCDE.
- Elmeskov, J., J.P. Martin et S. Scarpetta (1998), « Key Lessons for Labour Market Reforms: Evidence from OECD Countries' Experiences », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 5/2, pp. 205-252, Social Science Research Network.
- Guiso, L., L. Pistaferri et F. Schivardi (2005), « Insurance within the Firm », *Journal of Political Economy*, vol. 113(5).
- Kaplan, G. (2010), « Moving Back Home: Insurance Against Labor Market Risk », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Working Paper*, n° 677.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 – Stimuler l'emploi et les revenus*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 – Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011a), *Comment va la vie – Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011b), *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising*, Éditions OCDE (à paraître en français sous le titre *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenus se creusent*).
- OCDE (2011c), *Réformes économiques – Objectif croissance 2011*, Éditions OCDE.
- Reinhart, C. et K. Rogoff (2009), *This Time Is Different: Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton University Press.
- Serres, A. (de), F. Murtin et C. De la Maisonneuve (2012), « Policies to Facilitate the Return to Work », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Winters, L.A., N. McCulloch et A. McKay (2004), « Trade Liberalization and Poverty: The Evidence So Far », *Journal of Economic Literature*, American Economic Association, vol. 42(1), pp. 72-115, mars.



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2012
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable : Face aux chocs : comment répartir les risques macroéconomiques de manière plus équitable », dans *Economic Policy Reforms 2012 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2012-48-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.